

Le dix juin deux mille quinze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le quatre juin deux mille quinze s'est réuni, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Frédéric PAUL pouvoir à Daniel SALIOU, Patricia PERROT pouvoir à Roger TALARMAIN

Mme Sonia FOLLEZOUR a été nommée secrétaire de séance.

15.4.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2015

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte rendu de la séance du 2 avril 2015

15.4.1 ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la proposition d'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Finistère pour un coût de 50 € par an.

Adhérer au CAUE du Finistère permet :

- De participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale
- De solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- D'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- De bénéficier des actions de formation et sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents, ateliers pratiques,...)
- D'être destinataire de nos publications
- D'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences,...)

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à cette convention.

15.4.2 TABLEAU DU PERSONNEL - MODIFICATION

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose de modifier le tableau des effectifs de ma manière suivante :

Transformation au 1er novembre 2015 d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe en agent technique de 1^{ère} classe.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette modification du tableau du personnel au 1^{er} novembre 2015

15.4.3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET EAU

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la décision modificative n°1 du budget EAU 2015

668-042	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt	- 40 000 €
6811-042	Amortissements immobilisations	40 000 €

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette décision modificative n°1 du budget EAU 2015

15.4.4 EMPRUNT - ACQUISITIONS FONCIERES

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose la réalisation de emprunt afin de financer les acquisitions immobilières 2015 des 170 000 € inscrits au budget primitif 2015 de la commune.

Il propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne

Produit : Cold – Cité gestion fixe
Montant : 170 000 €
Taux : 1.64 % fixe
Taux effectif global : 1.6684 %
Frais de dossier : 255 €
Durée : 10 ans
Périodicité : annuelle
Remboursement anticipé de la première échéance au 1^{er} février 2016

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOPTE cette proposition

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à ce prêt

15.4.5 LIGNE DE TRESORERIE – 300 000 €

Discussion

Roger TALARMAN, Maire, propose de souscrire à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € afin de financer la station d'épuration en attente du versement des subventions.

Il propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne

Produit : CGIC – Cité gestion in fine
Montant : 300 000 €
Index : Euribor 3 mois I.préfix
Frais de dossier : 900 €
Marge : 1.75 %
Périodicité : Trimestrielle

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOPTE cette proposition

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à cette ligne de trésorerie

15.4.6 CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUE ET DE SERVICES ASSOCIES

Discussion

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'une convention d'échanges de données géographiques et de services associés avec la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Les collectivités du Pays de Brest se sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire, sous la coordination du pôle métropolitain du Pays de Brest.

Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial :

- La Commune qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences.
- La Communauté de Communes qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences et qui assure l'entretien du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.
- Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest qui dispose d'une infrastructure de Données Géographiques et qui assure la cohérence du dispositif.

Cette démarche a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle des 89 communes du Pays de Brest. Ces documents sont aujourd'hui consultables sur GéoPaysdeBrest. C'est grâce à cet effort de mise en cohérence, dans le domaine de l'urbanisme par exemple, qu'il est proposé aux communes et aux administrés de nouveaux services tel que l'accès aux règles d'urbanisme applicables à chaque parcelle.

Afin de conforter ce dispositif et de formaliser la contribution de chaque niveau territorial, deux types de conventions d'échange de données géographiques et de services associés ont été établis et proposés à l'ensemble des communes et communautés du Pays :

- Entre le Pôle Métropolitain et les Communautés d'une part.
- Entre les Communautés et leurs Communes d'autre part.

Ces conventions seraient conclues pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an, pour une durée maximale de six ans. Elles ne font l'objet d'aucune contrepartie financière spécifique.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

APPROUVE la convention

AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes pièces y étant liées.

15.4.7 CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente le projet de convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de repas.

La coordination sera assurée par la commune de PLOURIN, une commission technique d'accompagnement est créée et la commission d'appels d'offres est celle de la commune de PLOURIN.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADHERE à ce groupement d'achat

AUTORISE le Maire à signer tous documents y étant liés

DESIGNE Christine SALIOU pour représenter la commune au comité technique

15.4.8 REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE - MODIFICATION

Discussion

Christine SALIOU, Adjointe au Maire, présente les propositions de modifications du règlement du restaurant scolaire municipal

Règlement actuel	Règlement nouveau
6) Surveillance et discipline Un règlement intérieur sera remis à chaque famille. Un agent territorial est délégué à la surveillance pendant le temps de repas.	6) Surveillance et discipline Un règlement intérieur sera remis à chaque famille. En cas de non-respect du règlement, un mot de liaison vous sera adressé par l'intermédiaire de votre enfant. Ce mot devra être signé et ramené au restaurant scolaire. La municipalité, en cas de besoin, se réserve la possibilité d'organiser une réunion en votre présence et celle votre enfant.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette modification du règlement du restaurant scolaire municipal à partir de la rentrée de septembre 2015

15.4.9 MISE A JOUR DE L'UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE TOURHIP A PLOUGUIN

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation de l'usine de production d'eau potable doit faire l'objet d'une déclaration de modification au titre de l'article L.1321-7-II du Code de la Santé Publique.

Il rappelle également que le Cabinet BOURGOIS, Ingénieurs Conseils à Rennes, Maître d'œuvre désigné du projet, a été chargé de procéder à l'établissement du dossier de déclaration requis.

Il soumet à l'Assemblée le dossier de déclaration établi conformément à la réglementation en vigueur et précise que la déclaration au titre du Code de la Santé Publique est sollicitée auprès du Préfet après instruction par l'ARS et avis du CODERST.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**APPROUVE le dossier de déclaration de modification de filière établi,
DECLARE la modification de la filière de production d'eau destinée à la consommation humaine,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour l'engagement et le suivi de la procédure**

15.4.10 AMENDES DE POLICE 2015

Discussion

Ajourné

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

15.4.11 SUBVENTIONS 2015

Discussion

Michelle KERJEAN, Adjointe au Maire, présente le tableau des subventions arrêté lors de la commission générale du 2 juin 2015

Nom	Adh 2015		Demande 2015	Prop 2015	Formule ou 1 %
	Total	Plouguin			
Tennis Club PLOUGUIN	112	36	500	456,76	Formule
A.S.P. Cyclos et Pédestres	101	71	600	521,56	Formule
Gym détente	104	56	613	489,16	Formule
G.E.R.	33	33	350	235,36	Formule
E.S.P.T. Volley	22	13	170	151,66	Formule
Patiner à PLOUGUIN	105	45	600	462,16	Formule
Hand-ball	51	32	196	281,26	Formule
Gars de Saint-Majan	194	155	950	999,46	Formule
Comité des Fêtes			480	484,26	Forfait
UNC stèle de TROUERGAT				42,23	Forfait
Les pitchounes	47	38	324	286,66	Formule
Ar rédadeg			100	-	Forfait
Danse bretonne Familles Rurales	19	13	125	143,56	Formule
Ar ruzboutou Familles Rurales	7	3	350	84,16	Formule
Couture Familles Rurales	15	9		121,96	Formule
Dessin Peinture Familles Rurales	7	3		84,16	Formule
Service de Remplacement "Les Vallons"	90		300	297,75	Forfait
A.P.E. Ecole Publique - Activ. Scolaires	138	118		877,92	Scolaire
A.P.E. Ecole Privée - Activités Scolaires	154	134		996,96	Scolaire
C.C.A.S.				1 500,00	Forfait
Club de l'Amitié	169	148	352	354,12	Forfait
Strollad C'hoariva Plougin	24	1	200	57,16	Formule
Société de Chasse	252	28		158,35	Forfait
Prévention routière				18,54	Forfait
Comité de Jumelage			-	-	
Dojo des abers		18		97,20	Formule enf plouguin
Electro-foot brestois		1		94,78	Forfait
Bagad an eor du		1		150,68	Forfait
D.D.E.N. (0,50 € par enfant de Plouguin)		118		60,60	Formule enf plouguin
DIVAN		4		148,96	Formule spécifique
Syndicat d'eau de Lannalouarn	50	50	309,00	318,36	Forfait
Les furets du Petit Bois	34	29		215,76	Formule enfant scolar
Abers GR		2		10,80	Formule enfant ploug.
Skol gouren gw italmeze		1		5,40	Formule enfant ploug.
Eleveurs du bout du monde					forfait comice à plou
Guitares et chants		4		21,60	
Sport adapté		2		10,80	
Guipavas BMX		1		5,40	
Kreiz an aberiou (0,60 € x 2168 hab)				1 300,80	sous réserves

11 546,31

Div an = Petit Bois - Ploudalmezeau + part par enfant

569,80 - 540 = 29,80 4 x 29,80 = 119,20

4 x 7,44 = 29,76 soit 119,20 + 29,76 = 148,96 €

enfant de Plouguin

2011 7,1

2012 7,17

2013 7,3

2014 7,37

1 % en + 2015 7,44

2014 par assos 56,6

plouguinois 5,35

hors plouguin 2,67

2015 par assos 57,16

1 % en + plouguinois 5,4

hors plouguin 2,7

Ne prennent pas part au vote, pour les subventions pour lesquelles ils sont intéressés :

Les membres des bureaux des associations
Les salariés des associations.

A savoir :

Gym détente	Michelle KERJEAN
Patiner à PLOUGUIN	Marie-Laure MAGALHAES
Gars de Saint Majan	Olivier MARZIN
Familles Rurales	Patricia PERROT
APE Petit Bois	Corinne LE LOC'H et Christelle MINGANT
Comité de jumelage	Claude TARI
Les furets du Petit Bois	Christelle MINGANT

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte ce tableau de subventions 2015

15.4.12 CONVENTIONS 2015

Discussion

Michelle KERJEAN, Adjointe au Maire, présente tableau des conventions arrêté lors de la commission générale du 2 juin 2015

	Voté 2012	Voté 2013	Voté 2014	Proposition 2015	Remarque
BIBLIOTHEQUE	3 435,45 x 1 % = 3 469,81 € + 300 € de fonds = 3 769,81 €	3 769,81 € x 1 % = 3 807,50 €	3807.50 x 1 % = 3 845.57 € + 2 000 € (exceptionnel en 2014)	3 883.45 €	Année N-1
ADEXAP	2 050 * 1,20 = 2 460 + 13 * 60,00 = 780 € soit 3 240 €	3 076,00 €	2 114 * 1.20 = 2536.80 + 10 * 60 = 600 soit 3 136.80 €	2 114 * 1.20 = 2 536.80 + 7 * 60 = 420 soit 2 956, 80 €	En 2015 1,20 par habitant sur la base de 2 114 habitants + 60 € par enfant soit avec 7 enfants de Plouguin en 2015. Convention jusqu'au 31 12 2018
Chenil Petit Minou	515,50 * 1% = 520,65	520,65 x 1 % = 525,86 €	525.86 € x 1 % = 531.12 €	536.43 €	Année N-1 (sous réserve de poursuite du service)
Halte garderie	347,60 €	323,40	Décompte	Décompte	Mise en place d'une

LANRIVOARE	316 heures à 1,10 €	294 heures à 1,10 €	2013 x 1.10 €	2014 x 1.10 €	convention entre les deux communes. 1,10 € de l'heure de halte-garderie.
------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------	--

	Voté 2012	Voté 2013	Voté 2014	Proposition 2015	Remarque
ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association	175 * 574,65 = 100 563,75 € - 3 500 € d'aides soit : 97 063,75 €	164 * 569,12 € = 93 335,68 € - 3 500 € d'aides soit : 89 835,68 €	159 * 583,85 € = 92 832,15 € - 3 500 € d'aides soit : 89 332,15 €	134 x 569.80 € = 76 353.20 + 6 000 € de régularisation = 76 353.20 + 6 000 = 82 353.20 €	Versement par 1/12ème. Demande pour 134 enfants de PLOUGUIN à la rentrée de septembre 2014. Coût élève école publique : 569.80 € + 6 000 € de régularisation
An oaled			Convention jusqu'à l'année scolaire 2016/2017 La participation de la commune est calculée de la manière suivante: demande totale de l'association / nombre d'heures prévisionnel total X nombre d'heures dans la commune X 33 %. Durant l'année scolaire 2015-16, l'école du Petit Bois bénéficie de 2 heures hebdomadaires d'interventions. La participation de la commune est donc au maximum de 1 800 € .		
Convention « Printemps des arts de la rue »			2 155 * 0,33 = 711,15 €	2 155 * 0,33 = 711,15 €	Versement à la C.C.P.A. selon la répartition suivante : 0,50 € /an/hab C.C.P.A. 0,33 € /an/hab Plouguin pour 2155 hab en 2015
FAMILLES RURALES Jeunesse	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	10 346 € Fédé F.R. 3 210 € Association des quatre communes	10 635 € à Fédération FR 3 647 à Breizh Jeunesse	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Pris en charge à hauteur de 55 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 12 2017
RASED				150 €	Convention à venir avec Saint Renan
Tréteaux chantants				323.25 €	0.15 € x 2155 habitants

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte ce tableau des conventions pour 2015

15.4.13 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.2.4 DU 29 MARS 2014

Roger TALARMAIN, maire, présente :

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
----	---------	---------	----------	---------------------------	-----------

1/2015	Cst LANDREIN	1 rue des peupliers	AA 186	504	KERBOUL / LE DUFF
2/2015	MAZE / LE ROUX	10 rue des primevères	AC 81 AC 82	394 47	ROUDAUT Florent
3/2015	LEMOIGNE/CHARLOT	3 rue charles Le guen	AB 48	1672	M et Mme LESCOP
4/2015	PREMEL CABIC LEON	12 rue de Kroas Hir	AC 8	782	Mme ERLNMEYER

2) qu'il a utilisé sa délégation (alinéa 4) pour attribuer:

a) le marché de création de quatre terrains multisports, dans le cadre d'un groupement d'achats, pour le lot 1 terrassement à l'entreprise COLAS et pour le lot 2 terrains multisports à l'entreprise CAMMA

15.4.14 QUESTIONS DIVERSES

TALARMAIN R.	SALIOU C.	SALIOU D.	KERJEAN M.	BERGOT A.
KEREBEL M.	TARI C.	CONQ D.	FOLLEZOUR S.	MAGALHAES M-L.
LUNA J.	LE LOC'H C.	MARZIN O.	PERROT P. Pouvoir à R TALARMAIN	PAUL F. Pouvoir à D SALIOU
MINGANT C.	ROUQUETTE P.	CABON S.		